

Version finale – mars 2022

La stratégie d'arcjurassien.ch tient compte de l'ensemble des réflexions menées et des dernières décisions du comité quant au rôle et aux missions attendus de l'association par les cantons.

Elle est structurée autour de quatre orientations stratégiques et d'objectifs à l'horizon 2030, ainsi que des premières actions à mettre en œuvre en 2022 et 2023.

Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040

Une vision stratégique pour le territoire de l'Arc jurassien a été définie par les bureaux urbaplan et SEREC, sur mandat d'arcjurassien.ch. Cette vision permet d'esquisser l'image d'un futur souhaité et l'état d'esprit à avoir pour y parvenir. Les orientations stratégiques et les objectifs d'arcjurassien.ch prennent appui sur les éléments définis dans la vision.

La démarche de vision stratégique a été menée en étroite collaboration avec le Réseau des villes de l'Arc jurassien et avec le soutien financier du Secrétariat d'État à l'économie. Les représentants des principales institutions de l'Arc jurassien ont participé activement, lors de trois ateliers, au processus de production de la vision. Celle-ci a ensuite été discutée dans le cadre d'entretiens avec des représentants des services cantonaux (Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud) et enfin soumise à la critique de l'ensemble de ces acteurs au moyen d'un sondage en ligne.

Cette vision stratégique territoriale a pour ambition de fédérer la diversité des acteurs de l'Arc jurassien autour d'une même ambition pour le territoire à l'horizon 2040. Il est possible de dégager plusieurs enseignements généraux pour l'Arc jurassien :

- Le fractionnement institutionnel constitue une difficulté si l'on cherche à créer une identité commune. Cependant, **la volonté n'est pas tant d'unifier que de fédérer la diversité des acteurs de l'Arc jurassien** autour d'une vision et d'un récit commun. Autrement dit, la vision ne vient pas se substituer aux stratégies définies par les différentes institutions (cantons, communes, associations régionales, etc.), mais elle les oriente et met l'accent sur ce qui les relie.
- L'Arc jurassien est un espace multipolaire qui doit **assumer son hétérogénéité et tirer parti des spécificités locales**. Celles-ci doivent être mises en valeur, dans une logique de complémentarité entre les sous-régions de l'Arc jurassien.
- **La multipolarité de l'Arc jurassien implique une collaboration accrue à l'échelle intercantonale**. Dans un contexte fortement concurrentiel, cette collaboration est nécessaire si l'Arc jurassien souhaite se distinguer sur la scène nationale et internationale tout en maintenant son offre de services actuelle.
- **Les collaborations ne doivent pas forcément concerner tous les domaines** d'activités. Elles se concentrent sur les défis les plus pertinents, ceux sur lesquels il est possible et opportun d'agir collectivement à l'échelle de l'Arc jurassien.
- Les projets de l'Arc jurassien répondent à un état d'esprit collaboratif qui repose sur une nécessaire **articulation entre les échelles**. Tout en étant **ancrés localement** (utilisation de ressources locales), chaque projet s'intègre dans une collaboration à l'échelle de l'Arc jurassien, en **réponse à des défis régionaux** (complémentarité de l'offre, visibilité, concurrence nationale) **et à des tendances globales** (climat, pénurie de ressources, concurrence internationale).

Orientée vers la mise en œuvre de projets, la vision s'articule autour de quatre axes (les quatre éléments : Terre, Feu, Air, Eau) auxquels chaque projet de l'Arc jurassien devrait contribuer :

- par la valorisation de ressources locales et la contribution au renforcement de l'intensité sociale, économique et culturelle de l'Arc jurassien ;
- par la création de nouvelles synergies entre acteurs économiques et le renforcement de l'économie présente ;
- par le développement d'installations, d'équipements, de lieux d'hébergement favorisant le développement d'un réseau de partage et d'échange d'informations, d'idées et d'expériences ;
- par la valorisation des expériences, la mobilisation d'acteurs diversifiés, le renforcement du sentiment d'appartenance et du rayonnement local, régional et international de l'Arc jurassien.

Bien que n'ayant pas vocation à porter elle-même l'ensemble des projets à venir, **arcjurassien.ch** est reconnu comme un acteur central dans la mise en œuvre de la vision stratégique. L'association a un rôle majeur à jouer :

- dans la **promotion et la sensibilisation** à la « vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040 » et aux enjeux du territoire auprès des acteurs du territoire ;
- dans l'émergence de collaborations à l'échelle intercantonale et transfrontalière, par la **mise en réseau d'acteurs institutionnels** ;
- dans l'**impulsion de projets**, en particulier les projets visant à renforcer l'économie présente ;

L'ensemble de ces éléments viennent alimenter la stratégie institutionnelle, que ce soit dans la réalisation d'objectifs « historiques » de l'association (concertation politique, animation territoriale) ou dans la définition de nouveaux objectifs et d'actions spécifiques. Ainsi, en tant que cadre général commun aux acteurs institutionnels de l'Arc jurassien, la vision stratégique oriente l'ensemble des objectifs et actions d'**arcjurassien.ch**, tout en inscrivant l'association dans une vision à long terme.

Description du rôle d'**arcjurassien.ch**

Une association, un territoire des projets

arcjurassien.ch est une structure de coopération politique et de développement régional qui réunit les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud.

Son objectif principal est de renforcer la coopération au sein de l'Arc jurassien suisse et franco-suisse et d'en promouvoir les intérêts. Dans ce cadre, elle élabore, pilote et met en œuvre des stratégies territoriales, des programmes de financement et des projets au bénéfice du développement économique régional et de l'attractivité de l'ensemble de l'Arc jurassien.

Missions d'**arcjurassien.ch**

Les trois missions de l'association sont : la concertation politique, la gestion de programmes de financement de projets et le portage de projets.

A. La concertation politique

arcjurassien.ch est une association politique active aux niveaux intercantonal et transfrontalier.

L'association représente les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud au sein d'**Arcjurassien.org**, instance de coopération transfrontalière de l'Arc jurassien qui réunit les quatre cantons, la Région et la Préfecture de Bourgogne-Franche-Comté.

Elle coopère avec d'autres associations ou organismes qui poursuivent des missions apparentées. Dans ce cadre, elle peut notamment fonctionner par mandat.

B. La gestion de programmes de financement de projets

arcjurassien.ch gère deux programmes de coopération financés par la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) : le programme transfrontalier Interreg France-Suisse et le programme intercantonal Arc jurassien (PMO Arc jurassien).

→ Le programme Interreg France-Suisse

Dans le cadre du programme Interreg France-Suisse les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud ont souhaité se réunir au sein d'une Coordination Régionale Interreg (CRI), dont la mise en œuvre opérationnelle est déléguée à **arcjurassien.ch**.

Au titre de la CRI, **arcjurassien.ch** assure :

- La mise en œuvre stratégique et administrative du programme.
- La gestion financière des fonds fédéraux alloués au programme.
- La coprésidence, conjointement avec l'Autorité de gestion française, des organes du partenariat tels que définis dans le programme Interreg.
- La représentation du programme dans les instances fédérales de coordination.
- L'animation et la communication du programme Interreg pour la partie suisse.
- Le soutien aux porteurs de projets.
- Le traitement et le suivi des demandes d'aide.

→ Le programme NPR intercantonal Arc jurassien

Dans le cadre du programme NPR intercantonal Arc jurassien (PMO Arc jurassien), **arcjurassien.ch** assure :

- La mise en œuvre stratégique et administrative du programme.
- La gestion financière des fonds fédéraux alloués au programme.
- La représentation du programme dans les instances fédérales de coordination.
- L'animation et la communication du programme au niveau régional.
- Le soutien aux porteurs de projets.
- Le traitement et le suivi des demandes d'aide.

C. Le portage de projet

arcjurassien.ch initie, pilote et accompagne des projets visant à favoriser le développement du territoire et son attractivité.

L'association est notamment active dans les domaines suivants : l'économie présenteielle, la mobilité, l'innovation et recherche et le patrimoine culturel et touristique.

Orientations stratégiques et objectifs

Quatre orientations stratégiques (OS) sont définies. Elles s'inscrivent dans la continuité des activités d'**arcjurassien.ch** et de la vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040, dont l'association doit être l'un des acteurs majeurs dans sa mise en œuvre.

Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- ❖ **OS 1** : **arcjurassien.ch** renforce la concertation politique entre les cantons, les communes et les collectivités françaises.
- ❖ **OS 2** : **arcjurassien.ch** assure une animation territoriale qui contribue au renforcement des collaborations intercantionales et transfrontalières.
- ❖ **OS 3** : **arcjurassien.ch** initie, pilote et accompagne des projets visant à favoriser le développement du territoire et son attractivité.
- ❖ **OS 4** : **arcjurassien.ch** valorise l'identité de l'Arc jurassien et contribue à une meilleure connaissance du territoire, dont il promeut les spécificités et les projets.

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 :

arcjurassien.ch renforce la concertation politique entre les cantons, les communes et les collectivités françaises.

Description	Objectifs
<p>Les membres du comité d'arcjurassien.ch participent aux rencontres politiques intercantionales (comités d'arcjurassien.ch) et transfrontalières (Arcjurassien.org). Ces séances permettent aux cantons d'échanger sur les enjeux et les problématiques de dimension intercantonale/transfrontalière.</p> <p>La concertation dans l'Arc jurassien se fait à différents niveaux : transfrontalier, intercantonal et en lien avec les communes. arcjurassien.ch confirme son rôle dans la concertation politique avec les partenaires français dans le cadre d'Arcjurassien.org. Au niveau intercantonal, l'association sert davantage de plateforme d'échanges d'informations et de problématique en vue de définir des positions communes aux cantons.</p> <p>Par ailleurs, le secrétariat d'arcjurassien.ch assure, par mandat, la coordination et l'animation du Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ). Ce mandat permet à arcjurassien.ch de cultiver un lien privilégié avec les principales communes de l'Arc jurassien, dans l'objectif d'une défense concertée des intérêts du territoire.</p> <p>Enfin, arcjurassien.ch prend position politiquement sur certains sujets d'importance pour l'Arc jurassien, en particulier sur les sujets à dimension intercantonale et/ou transfrontalière, ainsi que sur les sujets ayant trait à la politique régionale et européenne.</p>	Intensifier les échanges sur les enjeux et les problématiques de l'Arc jurassien ...
	1.1 ... avec les partenaires français dans le cadre d'Arcjurassien.org.
	1.2 ... entre cantons dans le cadre d'arcjurassien.ch.
	1.3 ... avec le Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ).

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 :

arcjurassien.ch assure une animation territoriale qui contribue au renforcement des collaborations intercantionales et transfrontalières.

Description	Objectifs
<p>arcjurassien.ch participe, en tant que représentant suisse d'Arcjurassien.org, à l'animation des quatre territoires de coopération franco-suisse. L'association est ainsi amenée à échanger avec les représentants suisses du Conseil des territoires transfrontaliers (niveau technique), en concertation avec les délégués cantonaux. arcjurassien.ch vise un dialogue davantage organisé avec ces partenaires régionaux (associations régionales/de communes, parcs naturels régionaux, ...) sur les enjeux transfrontaliers ainsi que sur la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans la vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040.</p> <p>Au niveau suisse, arcjurassien.ch participe à divers événements régionaux ou nationaux en lien avec la politique régionale (regiosuisse, FSK, événements Interreg, conférences diverses, etc.). Elle effectue également une veille des actions menées par les différents organismes de développement régional, dans l'Arc jurassien et ailleurs en Suisse.</p> <p>Au niveau du soutien aux projets régionaux, arcjurassien.ch gère deux programmes de coopération financés par la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) : le programme transfrontalier Interreg France-Suisse et le programme intercantonal Arc jurassien (PMO Arc jurassien).</p>	2.1 Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de coopération transfrontalière.
	2.2 Renforcer l'appropriation territoriale de la stratégie de coopération transfrontalière.
	2.3 Développer des liens plus étroits avec les partenaires régionaux suisses (<i>membres du Conseil des territoires transfrontaliers d'Arcjurassien.org</i>).
	2.4 Profiter des opportunités des programmes de politique régionale au service du développement de l'Arc jurassien.
	2.5 Renforcer les collaborations d'arcjurassien.ch en matière de politique régionale et de développement territorial.

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 :

arcjurassien.ch initie, pilote et accompagne des projets visant à favoriser le développement du territoire et son attractivité.

Description	Objectifs
<p>arcjurassien.ch peut être amené à accompagner ou porter des projets structurants pour l'Arc jurassien. Les projets dont l'association assure le pilotage devraient remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Revêtir un caractère intercantonal et/ou transfrontalier.▪ S'inscrire dans la vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040.▪ S'inscrire dans des thématiques d'importance pour l'Arc jurassien, tels que l'économie présentielle, la mobilité, l'innovation et recherche, le patrimoine culturel et touristique.▪ Nécessiter une coordination au niveau régionale car impliquant plusieurs acteurs des différents cantons.▪ Nécessiter une impulsion apportée par arcjurassien.ch. <p>Par le portage de projets, arcjurassien.ch fait profiter le territoire de son expérience en la matière, de son réseau et de sa connaissance fine des programmes de financement.</p>	<p>3.1 Favoriser et initier des projets de coopération intercantonaux ou transfrontaliers.</p>
	<p>3.2 Piloter des projets intercantonaux ou transfrontaliers d'envergures.</p>
	<p>3.3 Apporter un appui technique et administratif à des projets de coopération d'intérêt intercantonal et/ou transfrontalier.</p>

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 :

arcjurassien.ch valorise l'identité de l'Arc jurassien et contribue à une meilleure connaissance de ce territoire, dont il promeut les spécificités et les projets.

Description	Objectifs
<p>arcjurassien.ch permet aux cantons, ainsi qu'aux acteurs institutionnels et privés, de disposer d'une meilleure connaissance et appréhension des atouts/faiblesses et spécificités de l'Arc jurassien. Pour ce faire, il mène ou finance des études diagnostiques ou prospectives, principalement dans le cadre de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ).</p> <p>L'association vise également à mieux faire connaître aux acteurs concernés et au grand public les actions qu'elle mène, ainsi que les actualités et événements du territoire afin de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de destin et à un territoire partagé.</p> <p>Ainsi, le secrétariat d'arcjurassien.ch :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ communique sur la vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040 ;▪ communique sur les projets portés par la structure, à l'exemple d'Arc Horloger.▪ met en valeur les projets et actions menés dans l'Arc jurassien : études de l'OSTAJ, projets portés dans le cadre du PMO, projets Interreg, projets FPPT, etc. ;▪ informe sur les opportunités de financement offertes par les programmes dont arcjurassien.ch a la gestion. <p>Pour cela, l'association s'appuie sur divers outils de communication : communiqués de presse, sites Internet, newsletters, événements, etc.</p> <p>De plus, arcjurassien.ch met en place de nouveaux outils pour valoriser l'identité de l'Arc jurassien et promouvoir les projets et initiatives locales qui s'inscrivent dans la vision : un groupe de travail pour le rayonnement de l'Arc jurassien, ainsi qu'un Prix de l'Arc jurassien.</p>	<p>4.1 Enrichir la compréhension des enjeux de l'Arc jurassien et renforcer leur prise en compte par les acteurs du territoire.</p>
	<p>4.2 Valoriser l'identité de l'Arc jurassien et promouvoir des projets et initiatives locales qui répondent aux principes issus de la « vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040 ».</p>
	<p>4.3 Élargir la notoriété d'arcjurassien.ch et de ses actions.</p>

Plan d'actions 2022-2023

Pour atteindre les objectifs définis, les actions suivantes sont prévues en 2022 et 2023.

OBJECTIFS 2030	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE EN 2022-2023
Intensifier les échanges sur les enjeux et les problématiques de l'Arc jurassien ...	
1.1 ... avec les partenaires français dans le cadre d'Arcjurassien.org.	1.1.1 Organisation d'une rencontre politique réunissant largement les élu-e-s de l'Arc jurassien franco-suisse afin d'améliorer la connaissance réciproque.
	1.1.2 Dialogue renforcé en Bureau d'Arcjurassien.org sur les problématiques impactant l'ensemble du territoire (instauration d'un tour de table des problématiques/enjeux de chaque partie).
	1.1.3 Mise en place d'un secrétariat élargi d'Arcjurassien.org afin d'améliorer la préparation des séances politiques d'Arcjurassien.org et de procéder à d'éventuels arbitrages en cours d'année.
1.2 ... entre cantons dans le cadre d'arcjurassien.ch.	1.2.1 Dialogue renforcé lors des comités sur les problématiques impactant les quatre cantons (instauration d'un tour de table des problématiques/enjeux de chaque canton).
	1.2.2 Prises de position intercantonale sur certaines thématiques majeures pour l'Arc jurassien, plus particulièrement sur les enjeux transfrontaliers/en lien avec la politique régionale et européenne.
1.3 ... avec le Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ).	1.3.1 Échanges politiques réguliers entre arcjurassien.ch et le RVAJ.
	1.3.2 Déclinaison concertée avec le RVAJ de la vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040 et, selon les opportunités, mise en œuvre de projets communs.
	1.3.3 Prises de position communes avec le RVAJ sur certains sujets d'importance pour l'Arc jurassien.
2.1 Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de coopération transfrontalière.	2.1.1 Organisation d'événements franco-suisse de réseautage et d'animation de l'Arc jurassien.
	2.1.2 Évolution du Fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers afin qu'il réponde mieux aux besoins des territoires et aux opportunités du programme Interreg VI.
	2.1.3 Bilan et mise à jour du Schéma des mobilités transfrontalière
2.2 Renforcer l'appropriation territoriale de la stratégie de coopération transfrontalière.	2.2.1 Rôle d'interface avec Interreg VI pour favoriser l'émergence de stratégies territoriales.
	2.2.2 Accompagnement des projets qui nécessitent un appui dans leur phase de démarrage.

2.3 Développer des liens plus étroits avec les partenaires régionaux suisses (<i>membres du Conseil des territoires transfrontaliers d'Arcjurassien.org</i>).	2.3.1 Dialogue « technique » régulier sur les enjeux transfrontaliers et la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans la vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040.
2.4 Profiter des opportunités des programmes de politique régionale au service du développement de l'Arc jurassien.	2.4.1 Impulsion de projets Interreg VI qui favorisent notamment l'économie présentielle/endogène, et la transition écologique.
	2.4.2 Impulsion de projets financés par le PMO Arc jurassien 2020-2023, notamment sur le volet économie présentielle/endogène.
2.5 Renforcer les collaborations d'arcjurassien.ch en matière de politique régionale et de développement territorial.	2.5.1 Intensification des relations avec les autres organismes et instances de coordination des acteurs de la politique régionale mis en place par le SECO (FSK, séances des coordinateurs Interreg, ateliers de travail regiosuisse,....)
	2.5.2 Participation au processus d'élaboration de la période de promotion NPR 2024-2031 et à la défense des positions des cantons.
3.1 Favoriser et initier des projets de coopération intercantonaux ou transfrontaliers.	3.1.1 Veille thématique afin d'identifier de nouveaux projets au bénéfice de l'Arc jurassien.
	3.1.2 Propositions d'actions/projets intercantonaux ou transfrontaliers à mener, sur la base notamment de la vision stratégique 2040 et des recommandations de l'étude sur les perspectives de développement socio-économiques de l'Arc jurassien (rapport BAK).
3.2 Piloter des projets intercantonaux ou transfrontaliers d'envergures.	3.2.1 Pilotage du projet Arc Horloger pour la partie suisse.
	3.2.2 Coordination du projet Covoiturage Arc jurassien pour les partenaires suisses.
3.3 Apporter un appui technique et administratif à des projets de coopération d'intérêt intercantonal et/ou transfrontalier.	3.3.1 Coordination administrative de projets structurants (à l'exemple du projet Vivre la Frontière).
	3.3.2 Participation à la gouvernance des projets financés par le programme PMO Arc jurassien et qui présentent un intérêt stratégique pour le territoire (à l'exemple du projet Innovation Tour).
4.1 Enrichir la compréhension des enjeux de l'Arc jurassien et renforcer leur prise en compte par les acteurs du territoire.	4.1.1 Réalisation d'études thématiques ayant trait au développement régional ou aux relations transfrontalières.
	4.1.2 Coordination, au titre de la partie suisse, de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et veille à la publication régulière d'études en adéquation avec les besoins des cantons.
	4.1.3 Coordination du mandat d'étude sur le télétravail transfrontalier
4.2 Valoriser l'identité de l'Arc jurassien et promouvoir des projets et initiatives locales qui répondent aux principes issus de la « vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040 ».	4.2.1 Remise annuelle d'un Prix de l'Arc jurassien récompensant un projet labellisé exemplaire.
	4.2.2 Définition d'autres modalités de mise en œuvre d'une politique de rayonnement de l'Arc jurassien.
4.3 Élargir la notoriété d'arcjurassien.ch et de ses actions.	4.3.1 Définition d'un plan de communication de l'association
	4.3.2 Entretien des liens avec les partenaires en vue de renforcer la visibilité de l'Arc jurassien et de faire valoir ses intérêts
	4.3.3 Relais des actualités et événements du territoire via les outils digitaux (site Internet, newsletters, réseaux sociaux professionnels)